



ÉCOLE

Vanguard
SCHOOL

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



2026-2027
SERVICE DE GARDE

À L'ATTENTION DES PARENTS UTILISATEURS

CONTEXTE ET PARTICULARITÉS

Comme l'école Vanguard dessert un très vaste territoire, les besoins en matière de transport peuvent varier considérablement d'une famille à l'autre. La très vaste majorité des élèves qui la fréquentent bénéficient d'un transport par autobus, mais ce n'est pas le cas pour tous. Le service de garde est ainsi conçu pour répondre aux besoins des familles qui ne bénéficient pas du transport scolaire. Il leur offre un service de qualité, avec des heures d'ouverture adaptées aux besoins des familles.

Des informations complémentaires seront remises aux parents dont les enfants sont gardés dans une école autre que celle où ils sont scolarisés.

OBJECTIFS



Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves pendant les heures où ils ne sont pas en classe.



Fournir un lieu de jeux et d'apprentissage aux enfants.



Mettre en place des activités et des projets récréatifs aidant au développement global des élèves.



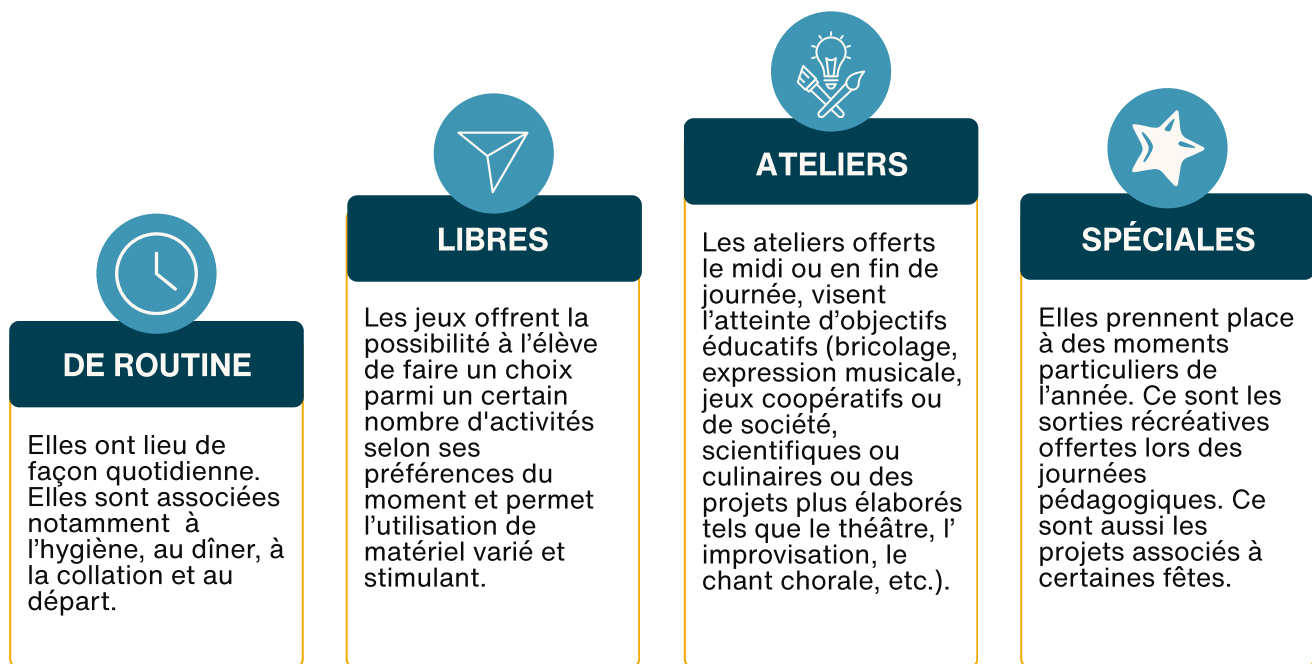
Encourager le développement d'habiletés sociales telles que le respect, l'esprit d'échange et de coopération.



PLATEFORME ÉDUCATIVE ET PROGRAMME D'ACTIVITÉS

La plateforme éducative du service de garde de l'école Vanguard est conçue pour offrir aux enfants un environnement sûr et stimulant pour apprendre et grandir. Elle offre des activités diversifiées et des possibilités d'exploration pour encourager l'apprentissage et la curiosité. Les enfants peuvent s'amuser et apprendre simultanément grâce aux activités proposées qui favorisent leur développement cognitif, physique, social et émotionnel. Ces activités permettent également aux enfants de consolider et de mettre en pratique les compétences transversales travaillées en classe, comme la collaboration, le respect des autres, l'autonomie et la responsabilité, ainsi que leur créativité.

Des opportunités variées pour mettre en pratique ces compétences sont offertes tout au long de l'année scolaire par **les activités...**



RÈGLES ET FONCTIONNEMENT

ACCUEIL ET DÉPART DES ÉLÈVES:

La porte d'accès pour le service de garde est située à l'arrière de l'école où un espace de stationnement est réservé pour les parents du service de garde (rue Isabey). L'enfant doit utiliser cette porte en tout temps. Il est interdit d'utiliser toute autre porte ou de circuler dans l'école. Le parent doit sonner pour qu'un membre de l'équipe puisse accueillir l'enfant.

LORS DU DÉPART

Seules les personnes indiquées dans la fiche d'inscription pourront quitter avec l'élève. Une preuve d'identité peut être exigée par le personnel du service de garde. *Toute autorisation pour une nouvelle personne doit se faire par écrit. L'éducateur inscrit l'heure à laquelle l'élève quitte sur la feuille de présence.*

POUR TOUT CHANGEMENT LIÉ À L'AUTORISATION DE QUITTER SEUL

Les parents doivent obligatoirement remplir un document écrit et daté déterminant les nouvelles modalités choisies.

RATIO

- 1 éducateur pour 20 élèves
- 1 surveillant du dîner pour 33 élèves

HEURES D'OUVERTURE

Midi : 11h20 à 12h20

Après-midi : 14h40 à 17h30

Journées pédagogiques : 7h30 à 17h30

Congés fériés et semaine de relâche : Le service de garde est fermé et aucun frais ne sera facturé

RÈGLES DE VIE

Les règles de vie et les conséquences prévues au manquement sont inspirées du code de vie de l'école afin d'assurer une continuité entre le service de garde et de surveillance des dîneurs et les classes. Ces règles sont affichées dans les locaux de dîner. Votre collaboration est sollicitée afin de permettre une complémentarité entre l'école et la famille.

PÉRIODE DU MIDI

Les élèves dîneurs sont sous la supervision des membres de l'équipe "Dîner & SDG". Une programmation d'activités variées est offerte aux élèves. Certaines activités parascolaires payantes sont aussi proposées aux élèves qui le désirent.

REPAS ET COLLATIONS

Un service de cafétéria payant est offert aux élèves qui désirent en bénéficier de ce service*. Les collations acceptées au service de garde sont les mêmes que celles de l'école, soit sans noix et sans arachides. Aucun partage de nourriture n'est autorisé.

*Lors des journées pédagogiques, la cafétéria est fermée.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ET JOURNÉES HORS DU CALENDRIER SCOLAIRE

L'information et la procédure à suivre sont envoyées à tous les parents via l'info-Bulletin du mois précédent. Les sorties et les activités sont proposées en rotation;

JOURNÉE THÉMATIQUE D'ACTIVITÉS ANIMÉES PAR LE PERSONNEL SDG À L'ÉCOLE

Aucun minimum d'inscriptions n'est requis pour l'ouverture du service lors des journées thématiques à l'école.

JOURNÉE AVEC SORTIE (ACTIVITÉ À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE)

Un minimum de 10 élèves est requis pour que la sortie soit maintenue. Si le nombre minimal n'est pas obtenu, le service de garde offre une journée thématique à l'école.

OPTIONS, TARIFICATION ET MODE DE PAIEMENT

Le service de garde de l'école Vanguard est un service de garde subventionné selon les conditions et normes prévues dans le cadre du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (I-13.3,r.11).

Inscription et fréquentation (régulière, sporadique ou de dépannage). Ce formulaire demeure accessible en tout temps. Le parent peut inscrire son enfant à tout moment durant l'année scolaire. Un préavis écrit doit être acheminé à la personne responsable du service de garde pour toute modification ou annulation du statut de fréquentation de l'enfant.

La facturation du service est mensuelle et calculée selon le nombre de journées d'école. Les journées pédagogiques ont une tarification spéciale qui inclut les frais de garde. Le paiement des frais de garde peut être acquitté par Internet via une institution bancaire. Pour tout paiement reçu, un relevé 24 est émis aux parents payeurs à la fin de l'année fiscale.

En conformité avec la Politique des services de garde et de la surveillance des dîneurs, ce service doit s'autofinancer.

Fréquentation	RÉGULIÈRE	SPORADIQUE	DÉPANNAGE	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
Tarification*	10,00\$/jour	3,30\$/h	3,30\$/h	17,05\$/jour + le coût de l'activité + le transport
Conditions de paiement	Mensuel paiement par virement bancaire	Mensuel paiement par virement bancaire	Mensuel paiement par virement bancaire	Sur inscription. Paiement par carte de crédit via le portail COBA

* Ces montants feront l'objet d'une indexation annuelle au 1er juillet de chaque année.

La fréquentation régulière est reconnue lorsqu'un élève est inscrit à deux périodes ou plus par jour parmi les périodes habituelles (midi et après les classes).

La fréquentation sporadique est reconnue lorsqu'un élève est inscrit à une seule période par jour parmi les périodes habituelles (midi et après les classes)

Une fréquentation de dépannage est la présence ponctuelle d'un élève, sans que le parent ait signifié son besoin récurrent au moment de l'inscription.

Les frais de retard: Les frais de retard (après 17h30) sont de 12,00\$ par tranche complète ou partielle de 15 minutes jusqu'au départ de l'enfant.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

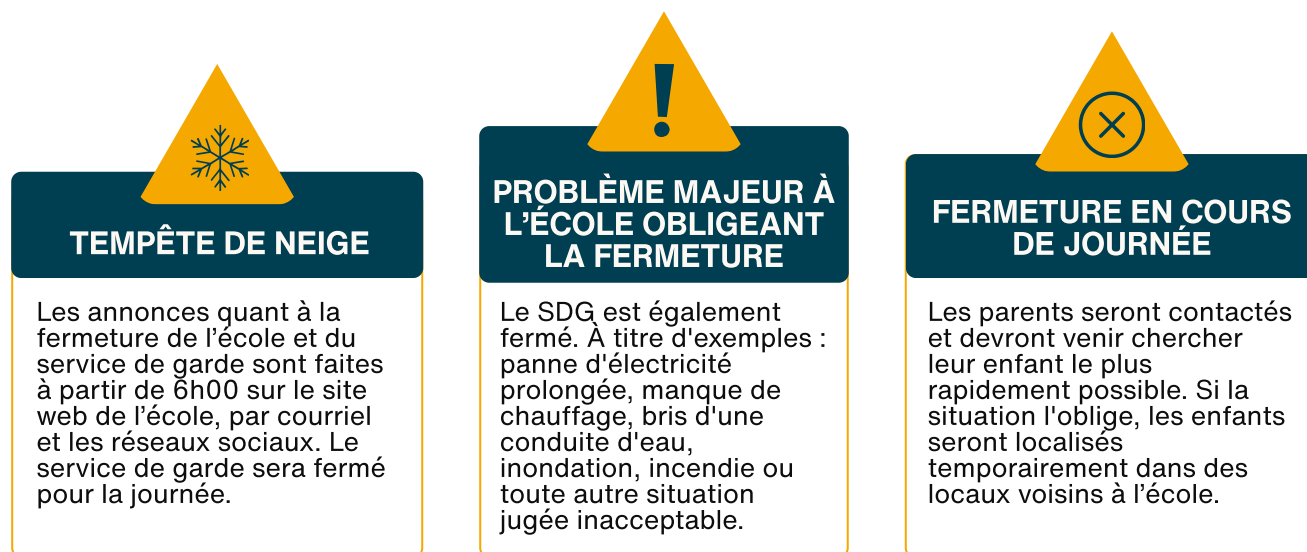
EN COURS D'ANNÉE, IL EST IMPORTANT DE:

- **Inform**er le personnel de toute modification en lien avec la santé de l'élève.
- Si l'élève doit prendre une médication durant les plages horaires du service de garde, il est important de remplir préalablement le formulaire prévu à cet effet. Celui-ci doit être remis avec le contenant original de la pharmacie, ainsi que l'étiquette du pharmacien.
- Le personnel du service de garde n'est pas autorisé à administrer des médicaments sans ordonnance.
- Pour éviter la contagion, un élève présentant des symptômes de diarrhée, de vomissements ou de fièvre sera retourné à la maison.
- En cas de blessure mineure, le personnel du service de garde appliquera les premiers soins.
- Les membres de l'équipe du service de garde sont formés et qualifiés en premiers soins. Chaque membre du personnel doit, tous les 3 ans, faire son renouvellement de certification de secourisme général.
- En cas de maladie ou d'un accident sérieux, un membre du personnel du service de garde contactera immédiatement l'assistance médicale, notamment en communiquant avec les services d'urgence ou Info-Santé.
- Les frais encourus par le service ambulancier sont à la charge du parent.

SUSPENSION OU D'EXCLUSION DE L'ÉLÈVE:

Les règles du code de vie de l'école s'appliquent durant les périodes offertes par le service de garde. Selon certaines situations, la direction d'école et la personne responsable du service de garde peuvent suspendre temporairement un élève fréquentant le service de garde. Le parent de l'élève concerné sera informé le plus rapidement de cette situation. Dans un cas de manquements majeurs et récurrents, la direction d'école peut interrompre de façon définitive l'accès au service de garde (expulsion).

FERMETURE EN CAS D'INTEMPÉRIES OU DE FORCE MAJEURE



COORDONNÉES



5935 Chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent, Québec, H4T 1C3



Ligne directe cafétéria : 514.747.5500 poste 2100
Superviseur du SDG : 514 747 5500 poste 2143



sdg@vanguardquebec.qc.ca



ÉCOLE
Vanguard
SCHOOL

